

Administration communale



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS EN MATIÈRE DE RÈGLEMENTS COMMUNAUX

Par la présente, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 22 mai 2024, point 8, le conseil communal a arrêté

le nouveau règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEK.

Cette décision a été approuvée par arrêté grand-ducal du 27 juillet 2024.

Bettendorf, le **8 AOUT 2024**

Pour le collège des bourgmestre et échevins




Patrick Mergen
Bourgmestre


Mireille Schlechter
Secrétaire communale